

**UNE PROCURATION D'UN DEMANDEUR DE SOINS POUR UNE DEMANDE D'AIDE
ADRESSEE A UN CPAS PAR UN ETABLISSEMENT DE SOINS**

Recommandé

Date:

CONCERNE: aide médicale urgente prestée à un étranger en séjour illégal

Au Président du CPAS
(Commune du dispensateur de soins)

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e):
né(e) le :
résidant en fait et habituellement à l'adresse suivant:.....
de nationalité:
célibataire, époux(se), de veuf(ve) de, divorcé(e) de ou séparé(e) de fait de:
.....

ai l'honneur de vous informer, de mon hospitalisation au.....
..... (établissement de soins).

Ma situation financière ne me permet pas de faire face aux frais engendrés par mon
hospitalisation depuis le : (date)

En outre, un suivi médical est nécessaire (consultation / hospitalisation /

J'estime que ma situation nécessite l'application de l'art. 57, §2 de la loi organique sur les
CPAS du 8 juillet 1976, modifiée par l'art. 65 de la loi du 15 juillet 1996.
Cet article à été complété par l'Arrêté royal du 12 décembre 1996 relatif à l'aide médicale
urgente prestée aux étrangers séjournant illégalement dans le Royaume.

A ma demande, le service social vous transmettra un rapport social et un certificat médical
attestant de l'urgence des prestations.

Ignorant de la durée de mon hospitalisation, je vous demande de bien vouloir contacter
l'établissement de soins et de le communiquer votre réponse.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Date:
Signature du patient: